

DEVIS



**SPORT
PREMIUM**
com & event agency

Date

N°

PRESTATION

| Type | Description | Date | Prix unitaire HT | Quantité | Montant HT |
|------|---------------------------|------|------------------|--------------------|------------|
| VIP | Formule TERRASSE journée | | 100 € | | - € |
| | Formule TERRASSE week-end | | 170 € | | - € |
| | Formule CLUB MBM journée | | 180 € | | |
| | Formule CLUB MBM week-end | | 340 € | | - € |
| | Formule LÉGENDE journée | | 275 € | | - € |
| | Formule LÉGENDE week-end | | 500 € | | - € |
| | | | | Total | - € |
| | | | | Remise | |
| | | | | Sous Total | |
| | | | | TVA 20 % | |
| | | | | Montant TTC | |

ADRESSE DE FACTURATION CLIENT

| | | | |
|--------------------|---------|-------------|--------|
| Société : | | | |
| Nom : | | Prénom : | |
| Mail : | | Téléphone : | |
| Adresse : | | | |
| Code postal : | Ville : | Pays : | France |
| Référence client : | | | |

Bon de commande valable 30 jours. Règlement à l'ordre de :

SPORT PREMIUM

26, Avenue des Îles

74 300 THYEZ

email : vip-ski@sportpremium.com

Siret 441 789 740 00061 - code ape 7312Z - n°de TVA FR 32 441 789 740

Fait à, le

Bon pour accord

Nous commandons de manière ferme et définitive les prestations ci-dessus et reconnaissons accepter les conditions générales de ventes.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

CACHET DE LA SOCIETE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PREAMBULE

A l'occasion de la coupe du monde de ski alpin "LE CRITERIUM DE LA PREMIERE NEIGE" ci-après nommé "l'Événement", Sport Premium propose à des Entreprises et/ou Collectivités (le Client), des services de relations publiques dans un espace (l'Espace de Réception), non ouvert au public, dans le cadre de l'Événement. Le client a souhaité acquérir les Prestations décrites dans l'Offre Commerciale. A cet effet, Sport Premium et le Client, ci-après les Parties, ont décidé de conclure un contrat de prestations de services de relations publiques.

Le Contrat est constitué par ce bon de commande, ces présentes conditions générales de vente de prestations de services de relations publiques (ci-après les Conditions Générales) et de l'Offre commerciale, qui forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre les documents contractuels, le Bon de Commande prévaudra.

2. MODALITÉS DE COMMANDE

Le Client intéressé par les Prestations peut procéder, directement, à l'achat sur le site www.sportpremium.com ou par l'envoi du présent bon de commande signé à Sport Premium, le Client passe commande ferme et définitive des Prestations dans les conditions et pour le prix figurant au recto du bon de commande. En tout état de cause, Sport Premium considérera la commande comme nulle dans les cas suivants :

Retour du bon de commande accepté dans un délai supérieur à celui indiqué dans le bon de commande, Non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande, Non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

3. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

3.1 Prix. Les prix mentionnés au bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes.

3.2 Facturation. Les factures de Sport Prémium sont établies toutes taxes comprises en euros et payables à réception de facture.

3.3 Règlement. Le règlement total du montant de la commande devra parvenir en euros TTC, à la souscription, accompagnée du Bon de Commande. Les factures émises par Sport Premium sont payables au siège social de la société, par chèque ou virement bancaire.

3.4 Annulation par le client. En cas d'annulation avant l'Événement, 100% du montant total de la commande restera acquis à Sport Premium.

3.5 Retard de règlement. Tout retard de paiement dans les délais indiqués par Sport Premium entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une facturation complémentaire de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

4. LIVRAISONS DES PRESTATIONS ET DES PLACES

Les documents comprenant les accès à l'Événement sont communiqués entre une et trois semaines avant l'Événement sous réserve du paiement de la commande. Après la remise des places, Sport Premium n'est pas responsable de la perte ou du vol de celles-ci.

5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client s'engage au respect des conditions d'accès à l'Événement et notamment au respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans les lieux de l'Événement et dans l'espace où se déroulent les Prestations. Le Client s'engage à ne rien faire ou diffuser dans le cadre de l'Événement qui soit susceptible de contrevenir à tous droits, législations ou réglementations, nationales ou internationales, ainsi qu'à l'éthique sportive, ou comporter une quelconque allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. Ils garantissent Sport Premium contre tout recours à cet égard et acceptent par avance, à première demande de Sport Premium, de modifier les éléments qui ne respecteraient pas les

prescriptions susvisées. Le non-respect des délais et présentes prescriptions autorise de plein droit Sport Premium à annuler ou suspendre l'exécution des Prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse. Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans l'espace où se déroulent les Prestations sans être dûment munie d'un titre officiel établi et/ou remis par Sport Premium. Dans tous les cas Sport Premium se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'Événement concerné ou des Prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait. Le Client est responsable de tous faits de leurs invités, préposés, prestataires et/ou agents dans l'enceinte des lieux où se déroule l'Événement. La commande et les Prestations objet de celle-ci ne pourront faire l'objet de la part du Client d'aucune cession, transmission (à titre particulier ou universel) ou sous-convention, directe ou indirecte, totale ou partielle. Le Client s'interdit plus particulièrement de commercialiser tout ou partie de la commande. Le Client s'interdit, par ailleurs, de céder, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, les titres d'accès aux lieux où se l'Événement, sous peine de dommages et intérêts.

6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE SPORT PREMIUM

Sport Premium mettra toute la diligence dans l'accomplissement des Prestations et fera ses meilleurs efforts pour remédier à tout défaut dans l'exécution de celles-ci. La responsabilité Sport Premium ne pourra pas être engagée pour les cas d'inexécution totale ou partielle des Prestations lorsque le manquement résulte de circonstances indépendantes de sa volonté ou difficiles à surmonter, telles que l'exécution des Prestations deviendrait impossible ou ne pourrait être normalement assurée aux mêmes conditions financières. Sport Premium ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou par tout tiers désigné par ces derniers ayant pour effet de modifier les Prestations. En tout état de cause, la responsabilité Sport Premium sera limitée à la durée des Prestations, et son montant ne pourra excéder le prix des prestations. Par conséquent, le Client et ses assureurs renoncent à agir contre Sport Premium et ses assureurs au-delà de ce montant.

7. ANNULATION - MODIFICATION - FORCE MAJEURE

Force Majeure. Les Parties conviennent expressément que la responsabilité de Sport Premium ne saurait être recherchée si l'Événement devait être annulé ou interrompu pour un cas de force majeure. Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue de l'Événement et notamment : inondation, épidémie, attentat, ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle défavorables à la tenue de l'Événement, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Événement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs, révolution, émeutes, mouvements de foule, moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales, retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Événement, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Événement, manque d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication, impossibilité de retransmettre l'Événement par ondes hertziennes terrestres, par câble ou par satellite, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à l'Événement ou des spectateurs, défection substantielle des participants à l'Événement. Annulation ou Interruption de l'Événement. L'annulation et/ou l'interruption de l'Événement pour quelque cause que ce soit, seront considérées par les Parties comme des cas de force majeure. Le Client reconnaît que Sport Premium ne sera pas tenue de lui rembourser la somme stipulée

au Bon de Commande ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'Événement et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de Sport Premium aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour ces motifs.

8. DROIT À L'IMAGE

Le Client autorise gracieusement Sport Premium à utiliser les images sur lesquelles ses collaborateurs, ses préposés et invités pourraient apparaître, captées par tous moyens (photographies, films, etc.) à l'occasion de l'Événement, sur tous supports (sans limitation de quantité) et par tous médias, et ce à titre transférable, dans le monde entier et pour toute la durée de protection des droits y afférents, à des fins de promotion et/ou de représentation de l'Événement.

9. SECRET ET CONFIDENTIALITÉ

Le Client s'oblige à ne faire aucune déclaration susceptible de porter atteinte à l'image de Sport Premium et de l'Événement. Le Client s'oblige à respecter une stricte confidentialité et s'interdit de divulguer à quiconque, pour quelque cause que ce soit, toutes les informations dont il aurait pu avoir connaissance à l'occasion des présentes relatives à l'événement ou, plus généralement, à Sport Premium. Toute référence à l'Événement ainsi que toute utilisation par Le Client du logo de l'Événement ou de tout autre signe distinctif relatif à l'Événement ou à Sport Premium ainsi que toute utilisation de termes tels que "Fournisseur", "Partenaire", "Sponsor", "Parrain" de l'Événement est strictement interdite. La méconnaissance de la présente disposition pourra entraîner la résiliation immédiate des présentes et le paiement immédiat d'une indemnité fixée à 1/10ème des sommes stipulées au Contrat, sans préjudice des indemnités complémentaires que Sport Premium pourrait être amenée à demander pour la réparation des préjudices encourus. Toutefois, le cas échéant le Client pourra faire référence à l'Événement pour éditer des d'invitations à la condition d'en soumettre la maquette à l'accord préalable et écrit de Sport Premium.

10. NON RESPECT DES CGV

Sans préjudice de toute autre action, la violation, par le Client, de l'une quelconque des stipulations des CGV, exposera le contrevenant à la résolution immédiate, de plein droit et sans formalité de sa commande. Dans ce cas, Sport Premium pourra remettre en vente les Prestations destinées au Client et celui-ci se verra refuser l'entrée à l'Événement. Le fait pour Sport Premium de ne pas se prévaloir de la violation par le Client ou par son mandataire de l'une quelconque des stipulations des CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation, par Sport Premium, à se prévaloir ultérieurement de ladite violation.

11. RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation portant sur les Prestations ne sera recevable plus de 48 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci. Les présentes CGV ont été rédigées en langue française et seront interprétées comme la langue unique des conditions générales de vente. Elles sont régies en toutes ses dispositions par le droit français. Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution des documents contractuels acceptés par les parties, à défaut d'accord amiable de celles-ci, sont de la compétence des tribunaux d'Annecy